

Programme de formation

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail



Objectifs



Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS

- Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques
- Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés
- Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (DU, Registres, Plans de prévention...)
- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail

Public concerné

- Toute personne désignée par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L 4644-1 du Code du travail)
- Cette formation s'adresse particulièrement aux salariés des TPE / PME
- Pré-requis : Savoir lire et écrire le français
- Groupe de 12 stagiaires maximum

Durée

Caractérisation des journées de formation :

3 jours (21h) de face à face non consécutifs + 1 jour a minima pour un travail d'intersessions intercalé entre J2 et J3

Travail d'intersessions :

L'acquisition des compétences et de la maîtrise des outils nécessite des mises en situations professionnelles.

Les participants mettront en œuvre des outils dans des situations réelles de travail au sein de leur entreprise à partir d'une fiche de consignes.

Le 3e jour de face à face pédagogique permettra la vérification de l'appropriation des outils, leurs ajustements et les compléments nécessaires.

Méthodes & programme

Formation en présentiel : Exposés didactiques / Mise en situation / Échanges

- Les différents enjeux : humains, financiers et économiques
- Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux
- Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels
- Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent
- Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations en Santé et Sécurité au Travail
- La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action

Programme de formation

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail



Formatrice

Morgane SEZNEC

- Formatrice en risque professionnels depuis 20 ans
- Formatrice certifiée CARSAT Pays de la Loire sur les thèmes suivants :
Évaluation des risques professionnels, Sauveteur Secouriste du Travail, Analyse de l'Accident du Travail et Salarié Désigné Compétent
- Intervenante en Prévention des Risques Professionnels (IPRP) enregistrée à la DREETS des Pays de la Loire
- Formatrice et consultante en Risques Psychosociaux certifiée

Habilitation

Organisme de formation habilité à dispenser la formation du Salarié Désigné Compétent par l'INRS

Coût

INTRA

2 400 € TTC pour les 3 journées de formation plus les frais de déplacement

INTER

800 € TTC par personne pour les 3 journées de formation